

COMMUNIQUE DE PRESSE.

Suite à la séance d'information organisée, le vendredi 11 juillet 1980, par M. Willy Donzé, le professeur René Tissot et le professeur Gaston Garrone, l'ADUPSY, indignée, tient à faire connaître ses objections :

Alain, notre ami, est mort à la Clinique de Bel-Air, des suites d'un traitement psychiatrique qu'il avait refusé. Aucune explication, aucune justification des professeurs Tissot et Garrone ne sauraient faire oublier ce drame. Aucun mensonge non plus.

1/ Consentement

Alain n'a pas donné son accord à la cure de sommeil. Il a cédé à un chantage qui devait lui permettre, s'il l'acceptait, de quitter l'isolement. Le Dr. Dubuis, médecin-chef et adjoint direct du professeur Tissot l'a confirmé devant quatre témoins, dont l'avocat d'Alain, quelques heures après la mort de ce dernier. C'est d'ailleurs ce que suggère le professeur Tissot lorsqu'il affirme tout à la fois avoir obtenu le consentement du malade et ne pas avoir l'habitude, dans sa pratique personnelle, de le rechercher. Le prof. Tissot peut avoir l'avis qu'il veut en matière de consentement, mais il n'a pas le droit d'ignorer que l'opinion psychiatrique internationale admet que lorsque un patient, pleinement informé, ne peut donner son accord à un traitement, le psychiatre a le devoir: a/ de choisir le traitement qui porte le moins atteinte à la liberté de son patient et celui qui présente pour lui le moins de risques; b/ de rechercher dès que possible l'accord des proches ou du représentant légal de son patient après les avoir pleinement informés.

2/ Isolement

Il n'y a pas huit cellules d'isolement à la clinique de Bel-Air, mais douze, quatre cellules étant actuellement en construction au pavillon des Lilas, pour le transformer en un pavillon d'admission. Alain a séjourné en permanence dans la cellule depuis son entrée, jusqu'à ce que, suffisamment endormi par la médication, il puisse

être transféré dans une chambre. Il est vrai qu'à l'instar des prisonniers de Champ-Dollon, il a pu bénéficier d'une brève promenade quotidienne accompagnée, mais le reste du temps, il était entre quatre murs, à même le sol, sur un matelas, dans une pièce qui n'a rien d'une chambre ordinaire, puisque le sol est en pierre, qu'elle est strictement dépourvue de mobilier, que la fenêtre est dépolie jusqu'à hauteur d'homme, que la porte est verrouillée de l'extérieur avec une lucarne et que les sanitaires et l'électricité sont commandés de l'extérieur.

3/ Schizophrénie

En parlant longuement de cette maladie, tout en prétendant respecter strictement le secret professionnel, les prof. Garrone et Tissot voulaient sans doute suggérer qu'Alain en était atteint. Ces insinuations sont mensongères; nous pouvons l'affirmer : Alain n'était pas schizophrène. Ses médecins traitants pourraient en témoigner.

4/ Cure de sommeil

Les prof. Garrone et Tissot se sont longuement penchés sur les neuroleptiques et leur importance dans le traitement des psychoses. Ils n'ont presque rien dit de la cure de sommeil. Et pour cause. Ce traitement est abandonné partout depuis quinze ans environ, parce que les risques qu'il entraîne sont élevés et qu'il nécessite un encadrement infirmier et des soins énormes.

On considère que la mortalité de la cure de sommeil est proche de 1%, 100 fois plus élevée que celle des électro-chocs. Ses résultats en cas d'anxiété chronique sont assez bons, mais médiocres en cas d'état psychotique (cf. Freedman et al. Comprehensive textbook of psychiatry, Williams & Wilkins Co, Baltimore, 1977). Léon Michaux, un psychiatre français de renom, estime que "la cure de sommeil a beaucoup d'échecs, voire d'aggravations. Quand le malade sort de ce sommeil artificiel, il retrouve ses problèmes et l'angoisse réapparaît parfois décuplée, aggravée par des troubles du sommeil assez fréquents (Léon Michaux, Psychiatrie, Collection Médico-chirurgicale, Flammarion 1965).

A l'hôpital de Cery, à Lausanne, la cure de sommeil, lorsqu'elle est indiquée (lors d'attaques émotionnelles suraiguës, dans certains dérèglements psycho-somatiques ou dans le sevrage des toxicomanes) néces

site une préparation minutieuse du malade, avec contrôle du pouls, de la tension artérielle, de la température et de la respiration pendant deux jours, trois fois par jour, avant d'endormir le patient, avec, en plus, des examens d'urine, de sang, des tests hépatiques, des fonctions rénales, un électrocardiogramme et une radioscopie des poumons. Alain n'a pas subi cet examen complet. De plus, sur le plan psychique, les médecins de Cery procèdent à une psychothérapie avant la cure pour la faire accepter par le patient après lui en avoir expliqué le pourquoi (cf. Vademecum thérapeutique, Clinique Psychiatrique universitaire de Lausanne, Hôpital de Cery, Juin 1974).

Nous pouvons affirmer par ailleurs que jamais les doses extrêmement élevées et la multiplicité des médicaments reçus par Alain n'ont été mentionnées dans aucun traité ou article de psychiatrie consacré à la cure de sommeil. Pour avoir résisté au sommeil, Alain a reçu de nombreux médicaments qui se potentialisent les uns les autres à des doses très fortes. C'est d'en avoir tant reçu qu'il est mort.

5/ Précautions et surveillance

Le sommeil d'Alain n'a pas été surveillé correctement. Nous le savons. Durant la journée, les contrôles n'étaient pas effectués toutes les deux heures, et durant la nuit, lorsqu'il n'y a que trois veilleurs pour trente-six patients, ces contrôles ont été grossièrement négligés.

Les explications abondantes et verbeuses des professeurs Garrone et Tissot n'abordent pas le problème essentiel, celui de la mort d'Alain pendant la cure de sommeil.

Pourquoi le prof. Tissot a-t-il pris lui-même la surveillance de ce traitement sous sa seule responsabilité ?

Pourquoi a-t-il augmenté les doses de médicaments au point d'atteindre des doses toxiques et de mettre la vie d'Alain en danger ?

Pourquoi, sinon pour le calmer à tout prix, le soustraire à "l'influence de ses amis", pour le faire taire et le normaliser ?

Pourquoi le prof. Tissot attachait-il tant d'importance au silence et au calme de ce patient-là précisément ? Pour le guérir ou le mu-

seler ?

Par ailleurs, pourquoi le prof. Tissot , comme il l'a déclaré lors de cette séance d'information, a-t-il décidé qu'il demeurerait retranché derrière son secret professionnel, qu'il ne dirait rien, même lors du procès ?

Ces questions restent ouvertes. Puisse la procédure pénale en cours les éclairer.